



NOTICE EXPLICATIVE

A. OBJET DE L'OPERATION

La portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère desservant les propriétés des consorts COURSAN - DE OLIVEIRA et des consorts BARRAILHE – BIROU n'a plus d'utilité et les propriétaires riverains ont demandé à acquérir la portion dudit chemin.

L'aliénation de la portion du chemin n'enclavera aucune propriété.

L'objet de la présente opération, soumise à enquête publique, est ainsi de supprimer et d'aliéner la portion du chemin rural dit Mouli de Labarbère.

B. CONDITIONS D'INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

L'opération n'a aucun impact sur l'environnement.

C. RAISONS POUR LESQUELLES, PARMIS LES PARTIS ENVISAGES, LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU

Sans objet.

D. AVANTAGES ATTENDUS DE LA REALISATION DU PROJET

La Commune n'a pas l'utilité de la portion du chemin.

Commissaire Enquêteur
Michel CARDEBARTHE